

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 juillet 2011 portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé

NOR : ETSS1130570A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 182-4 et R. 182-3 et suivants ;
Vu le décret n° 2011-827 du 8 juillet 2011 modifiant le mode de nomination des membres de l'Union nationale des professionnels de santé ;
Vu l'arrêté du 19 mai 2005 modifié portant nomination à l'Union nationale des professionnels de santé ;
Vu les propositions, pour chacune des professions mentionnées à l'article R. 182-3, des organisations syndicales représentatives,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de l'Union nationale des professionnels de santé, pour la durée du mandat de cinq ans :

1. Au titre des représentants des organisations syndicales représentatives des médecins généralistes et spécialistes

Médecins généralistes

Titulaires

M. Michel CHASSANG.
M. Michel COMBIER.
M. François WILTHIEN.
M. Philippe MARISSAL.
M. William JOUBERT.
M. Roger RUA.

Suppléants

M. Pierre LEVY.
Mme Elisabeth ROUSSELOT-MARCHE.
M. Gilles URBEJTEL.
M. Claude LEICHER.
M. Charles Henry GUEZ.
M. Éric HENRY.

Médecins spécialistes

Titulaires

M. Jean-François REY.
M. Jean-Paul ORTIZ.
M. Michel LEVY.
M. Jean MARTY.
M. Christian JEAMBRUN.
Mme Françoise ROUDIL.

Suppléants

M. Jacques NINEY.
M. Claude COHEN.
M. Patrick GASSER.
M. Philippe CUQ.
M. Jean-Claude FRANCESCHINI.
M. Éric TANNEAU.

2. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des infirmiers

Titulaires

M. Marcel AFFERGAN.
Mme Annick TOUBA.
Mme Ghislaine MEILLERAIS.
Mme Catherine KIRNIDIS.
M. Philippe TISSERAND.
Mme Nadine HESNART.
Mme Élisabeth MAYLIÉ.

Suppléants

M. Laurent LEFEVRE.
Mme Maryse ALCINDOR.
M. Frédéric MASSON.
Mme Andrée PALME.
M. Daniel GUILLERM.
Mme Maryse GUILLAUME.
M. Patrick EXPERTON.

3. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des chirurgiens-dentistes

Titulaires

M. Alain LE BOURHIS.
M. Patrice LAMBERTINI.
M. Roland L'HERRON.
Mme Catherine MOJAISKY.
M. Thierry SOULIÉ.
M. Jacques LE VOYER.

Suppléants

M. David ELBAZ.
M. Jean-François CHABENAT.
M. Gérard MOREL.
M. Christian SOLETTA.
M. Serge DESCHAUX.
M. Philippe DENOYELLE.

4. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs

Titulaires

M. Maurice RAMIN.
M. Alain BERGEAU.
M. Patrick CORNE.
M. Daniel PAGUESSORHAYE.
M. Jean Claude CREMONT.
M. Tristan MARECHAL.

Suppléants

Mme Fanny RUSTICONI.

M. Christophe LEBRUN.
M. Charles SCHPIRO.
Mme Françoise DEVAUD.
M. Yvan TOURJANSKY.
M. Stéphane MICHEL.

5. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des pharmaciens titulaires d'officine

Titulaires

M. Philippe GAERTNER.
M. Pierre LEPORTIER.
M. Frédéric LAURENT.
M. Gilles BONNEFOND.

Suppléants

M. Philippe LIEBERMANN.
M. Philippe DENRY.
Mme Catherine MOREL.
Mme Brigitte BOUZIGE.

6. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des biologistes responsables privés

Titulaire

M. François BLANCHECOTTE.

Suppléant

M. Jean-Charles DUGIMONT.

7. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des orthophonistes

Titulaires

Mme Nicole DENNI-KRICHEL.
M. Patrick PERIGNON.

Suppléants

Mme Corine OGLAZA.
M. Philippe BETRANCOURT.

8. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des pédicures-podologues

Titulaires

M. Louis OLIE.
M. Bruno SALOMON.

Suppléants

M. Serge COIMBRA.
M. Patrick DANESI.

9. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des sages-femmes

Titulaire

Mme Christelle GERBER-MONTAIGU.

Suppléante

Mme Vanessa FOLLOT-EKODO.

10. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des orthoptistes

Titulaire

M. Laurent MILSTAYN.

Suppléante

Mme Marie-Hélène ABADIE.

11. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des audioprothésistes

Titulaire

M. Benoît ROY.

Suppléant

M. Luis GODINHO.

12. Au titre des représentants des organisations syndicales
représentatives des transporteurs sanitaires

Titulaire

M. Bernard BOCCARD.

Suppléant

M. Luc de LAFORCADE.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale et le directeur général de la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 juillet 2011.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND